

Bruxelles, le 15 avril 2021 (OR. en)

7862/21

Dossier interinstitutionnel: 2021/0102(BUD)

FIN 284

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Pour la secrétaire générale de la Commission européenne,

Madame Martine DEPREZ, directrice

Date de réception: 15 avril 2021

Destinataire: Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du

Conseil de l'Union européenne

N° doc. Cion: COM(2021) 270 final

Objet: PROJET DE BUDGET RECTIFICATIF N° 3 AU BUDGET

GÉNÉRAL 2021 - BUDGÉTISATION DE L'EXCÉDENT DE

L'EXERCICE 2020

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2021) 270 final.

p.j.: COM(2021) 270 final

7862/21 vp

ECOMP.2.A FR



Bruxelles, le 15.4.2021 COM(2021) 270 final 2021/0102 (BUD)

PROJET DE BUDGET RECTIFICATIF N° 3 AU BUDGET GÉNÉRAL 2021

BUDGÉTISATION DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE 2020

FR FR

Vu:

- le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 314,
 lu en combinaison avec le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 bis,
- le règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union [...]¹, et notamment son article 18 et son article 44, paragraphe 1, point a),
- le budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2021, adopté le 18 décembre 2020²,
- le projet de budget rectificatif n° 1/2021³, adopté le 22 janvier 2021,
- le projet de budget rectificatif n° 2/2021⁴, adopté le 24 mars 2021,

la Commission européenne présente ci-après au Parlement européen et au Conseil le projet de budget rectificatif n° 3 au budget 2021.

MODIFICATIONS À L'ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES PAR SECTION

Les modifications apportées à l'état général des recettes et à la seule section III sont disponibles sur EUR-Lex (https://eur-lex.europa.eu/budget/www/index-fr.htm).

¹ JO L 193 du 30.7.2018.

² JO L 93 du 17.3.2021.

³ COM(2021) 30 final.

⁴ COM(2021) 200 final.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le projet de budget rectificatif (PBR) nº 3/2021 vise à inscrire au budget 2021 l'excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2020. Comme le prévoit l'article 18, paragraphe 3, du règlement financier applicable au budget général de l'Union⁵ (ci-après le «règlement financier»), ledit excédent constitue le seul objet du présent PBR, qu'il convient de présenter dans les quinze jours suivant la présentation des comptes provisoires, à la fin du mois de mars 2021.

1. L'exécution de l'exercice 2020 présente un excédent de 1 768 617 610 EUR, qui est donc inscrit en recette dans le budget 2021.

	(en EUR)					
Ventilation du résultat de l'exécution 2020						
Excédent - recettes	1 647 317 114					
Excédent - dépenses	121 300 497					
Excédent total	1 768 617 610					

- 2. La budgétisation de cet excédent diminuera d'autant la contribution totale des États membres au financement du budget 2021. Les contributions des États membres seront également influencées par les prévisions révisées relatives aux ressources propres; ces chiffres, qui seront disponibles après la réunion du comité consultatif des ressources propres qui aura lieu dans le courant de 2021, seront intégrés dans un projet de budget rectificatif ultérieur, conformément à l'article 44, paragraphe 1, point b), du règlement financier.
- 3. Le tableau ci-dessous présente la ventilation du résultat pour 2020 en termes d'exécution des recettes:

(en EUR)

Ventilation du résultat de l'exécution 2020	Budget 2020 (y compris BR 1-9)	Exécution	Variation 1 647 317 114	
Sous-total recettes	164 108 041 747	165 755 358 861		
Titre 1 - Ressources propres	159 831 817 731	160 141 480 962	309 663 231	
Cotisations et autres droits dans le secteur du sucre	0	858	858	
Droits de douane	18 507 300 000	19 866 544 097	1 359 244 097	
Ressources propres provenant de la TVA	17 344 303 050	17 191 081 738	-153 221 312	
Ressources propres fondées sur le RNB	123 980 214 681	122 944 280 683	-1 035 933 998	
Correction des déséquilibres budgétaires accordée au RU	0	147 188 637	147 188 637	
Réduction brute de la contribution RNB annuelle accordée à certains EM	0	-7 615 050	-7 615 050	
— Titre 3 - Excédents, soldes et ajustements	2 101 773 955	3 166 819 181	1 065 045 226	
Titre 4 - Personnes liées aux institutions	1 651 322 700	1 615 079 910	-36 242 790	
Titre 5 - Fonctionnement administratif des institutions	15 050 000	23 804 343	8 754 343	
Titre 6 - Restitutions dans le cadre des accords et programmes de l'Union	130 000 000	173 311 140	43 311 140	
Titre 7 - Intérêts de retard et amendes	361 000 000	628 994 739	267 994 739	
Titre 8 - Emprunts et prêts	2 076 361	0	-2 076 361	
— Titre 9 - Divers	15 001 000	5 868 587	-9 132 413	

4. Les variations nettes cumulées du titre 1 (*Ressources propres*) et du titre 3 (*Excédents, soldes et ajustements*) s'établissent à 1 375 millions d'EUR. Le montant supplémentaire budgétisé pour les différences de change (au titre 3) couvre plus ou moins le déficit enregistré dans les ressources propres TVA et RNB au titre 1. Par conséquent, l'excédent est principalement dû au fait que les droits de douane perçus ont été plus élevés que prévu.

_

JO L 193 du 30.7.2018, p. 1.

- 5. Les variations du titre 7 (*Intérêts de retard et amendes*) représentent un montant de 268 millions d'EUR, qui se compose d'amendes infligées dans le cadre des affaires de concurrence et d'intérêts de retard, autres astreintes et intérêts relatifs aux amendes et astreintes.
- 6. Le tableau ci-dessous présente une ventilation du résultat pour 2020 en termes d'exécution budgétaire des dépenses, toutes institutions confondues:

(en EUR)

			(en EUR)	
Ventilation du résultat de l'exécution 2020	Budget 2020 (y compris BR 1-9)	Exécution	Variation -121 300 497	
Sous-total dépenses	164 108 041 747	163 986 741 250		
Exécution des crédits autorisés dans le budget	164 108 041 747	163 886 682 092	-221 359 655	
Commission européenne	159 882 839 662	159 781 861 767	-100 977 895	
Rubrique 1a - Compétitivité pour la croissance et l'emploi	21 753 198 170	21 733 892 007	-19 306 164	
Rubrique 1b - Cohésion économique, sociale et territoriale	55 525 172 813	55 523 775 848	-1 396 964 -9 250 044	
Rubrique 2 - Croissance durable: ressources naturelles	58 771 501 095	58 762 251 051		
Rubrique 3 - Sécurité et citoyenneté	6 292 509 342	6 287 474 663	-5 034 679	
Rubrique 4 - L'Europe dans le monde	10 386 029 342	10 381 984 160	-4 045 183	
Rubrique 5 - Administration	6 048 265 458	5 986 565 846	-61 699 612	
Autres instruments spéciaux	1 106 163 442	1 105 918 193	-245 249	
— Autres institutions	4 225 202 085	4 104 820 324	-120 381 761	
Parlement européen	2 038 745 000	2 021 452 993	-17 292 007	
Conseil et Conseil européen	590 633 000	550 168 962	-40 464 038	
Cour de justice de l'Union européenne	436 637 500	432 086 272	-4 551 228	
Cour des comptes européenne	152 237 000	145 698 138	-6 538 862 -11 677 200	
Comité économique et social européen	142 539 393	130 862 193		
Comité des régions	101 508 480	94 131 888	-7 376 592	
Médiateur européen	12 348 231	11 719 664	-628 567	
Contrôleur européen de la protection des données	19 476 998	14 211 719	-5 265 279	
Service européen pour l'action extérieure	731 076 483	704 488 497	-26 587 986	
Annulation de crédits reportés des exercices antérieurs	0	-107 353 808	-107 353 808	
 Commission européenne 	0	-55 438 590	-55 438 590	
Annulation de crédits inutilisés reportés des exercices antérieurs (reports de droit)	0	-49 454 817	-49 454 817	
Annulation de crédits inutilisés reportés des exercices antérieurs (par décision)	0	-5 983 773	-5 983 773	
Autres institutions	0	-51 915 219	-51 915 219	
Parlement européen	0	-27 285 399	-27 285 399	
Conseil et Conseil européen	0	-7 167 827	-7 167 827	
Cour de justice de l'Union européenne	0	-3 736 777	-3 736 777	
Cour des comptes européenne	0	-505 461	-505 461	
Comité économique et social européen	0	-932 521	-932 521	
Comité des régions	0	-909 075	-909 075	
Médiateur européen	0	-84 603	-84 603	
Contrôleur européen de la protection des données	0	-212 892	-212 892	
Service européen pour l'action extérieure	0	-11 080 664	-11 080 664	
Variations du taux de change sur les dépenses	0	207 412 967	207 412 967	

7. La Commission a exécuté 99,9 % des crédits de paiement autorisés. Le montant non exécuté s'est établi à 101 millions d'EUR, dont 62 millions d'EUR pour la rubrique 5 — Administration, ce qui est imputable aux circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de COVID-19, qui ont eu une incidence directe sur le nombre de missions, de réunions, de stages et de recrutements.

8.	La lége	sous-ex èrement	xécution supérieu	enregis are à cel	strée p le de 2	oar les 019 (82	autres million	institutions, s d'EUR).	soit	120 millions	d'EUR,	est
						4						